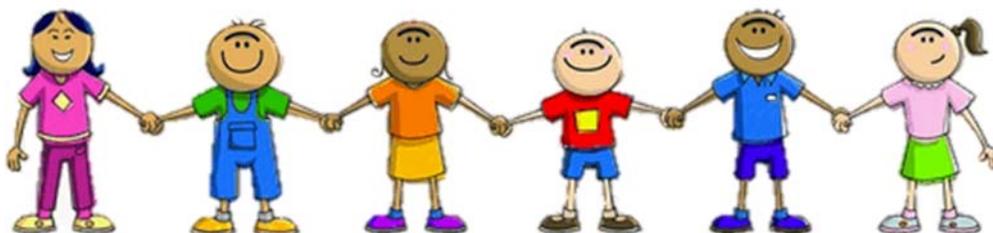




Commission scolaire des
Rives-du-Saguenay

Partenaire
de la réussite!

Service de soutien aux élèves du primaire présentant un retard grave de développement associé à une problématique de communication



Document d'information et critères d'admissibilité

Document révisé en août 2018

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Contexte

La politique de l'adaptation scolaire préconise l'organisation de services éducatifs basée sur une approche individualisée en fonction des besoins et des capacités de l'élève. On y mentionne l'importance de privilégier l'intégration au groupe ordinaire, lorsque la situation est possible.

Or, il arrive que le contexte de la classe ordinaire ne réponde pas, ou plus, aux besoins de l'élève ayant un retard grave de développement ayant un problème de communication associée. Dans ces situations, la réussite éducative nécessite une organisation scolaire dans laquelle l'élève aura de meilleures chances de vivre des réussites sur les plans de l'instruction, la socialisation et la qualification.

Une réponse à un besoin

C'est dans cette volonté d'adapter les services de façon à répondre aux besoins éducatifs de chaque élève que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay offre un service de classe spécialisée adapté spécifiquement aux besoins et aux caractéristiques des élèves retard grave de développement ayant un problème de communication associée. Ce service offre à l'élève des contextes d'apprentissage signifiants et des approches pédagogiques qui tiennent compte de ses caractéristiques, besoins et capacités.

2. LA COLLABORATION ÉCOLE-FAMILLE : UN GAGE DE RÉUSSITE

Les parents sont des partenaires essentiels et engagés dans une démarche commune visant la réussite éducative de l'élève. En ce sens, le service pour élève ayant un retard grave de développement ayant un problème de communication associée s'engage à travailler en étroite collaboration avec eux et à favoriser leur implication en s'assurant de :

- les soutenir dans la compréhension de la problématique de leur enfant et des impacts de celle-ci sur les apprentissages et le fonctionnement scolaire;
- les accompagner dans le développement d'habiletés favorables à la réussite de leur enfant;
- leur participation au plan d'intervention et à la compréhension des mesures d'adaptation et de modifications prévues au plan d'intervention.

3. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU SERVICE

L'élève du primaire susceptible d'être admis au service sont ceux et celles :

- qui présentent un retard grave de développement. On entend par retard de développement un retard sur le plan cognitif, moteur et langagier. La sévérité des retards laisse entrevoir l'éventualité d'un diagnostic de déficience intellectuelle. Si cette déficience intellectuelle est objectivée, elle est de légère à modérée;
- qui présente un trouble important du langage réceptif et expressif avec ou sans dyspraxie. Les atteintes à la communication expressive peuvent nécessiter de recourir à un outil de suppléance à la communication;
- dont l'ensemble des retards entravent le fonctionnement dans la majorité des contextes scolaires. Un accompagnement soutenu est donc nécessaire car l'élève démontre peu d'autonomie fonctionnelle.

Voir les critères d'admission en annexe.

4. UN ENSEIGNEMENT ADAPTÉ ET DIFFÉRENCIÉ

VOLET DE DÉVELOPPEMENT	BESOINS DES ÉLÈVES	APPROCHES À PRIVILÉGIER
COGNITIF	Développer les habiletés de base en littéracie et numératie; Développer les habiletés exécutives (attention, mémoire, inhibition, flexibilité, régulation émotionnelle);	Approche de développement de la conscience phonologique multimodale; Utilisation des centres mathématiques qui mettent en valeur la manipulation pour apprendre; Approche de stimulation des fonctions exécutives; Programme d'enseignement de gestion émotionnelle de type « MiniMind Master »
PSYCHOMOTEUR	Développer leurs habiletés motrices globales et fine (conscience du corps, des autres, équilibre, coordination, force, etc) Développer les habiletés d'auto-contrôle et de prise de risque;	Utilisation quotidienne (lorsque disponible) la salle de psychomotricité avec approche Aucouturier Utilisation quotidienne d'un programme de stimulation en psychomotricité de type « Ratatam »
LANGAGIER	Développer une communication fonctionnelle; Développer les habiletés conversationnelles;	Mise en place de programmes de stimulation du langage proposé par les orthophonistes Enseignement et soutien à l'utilisation d'une aide à la communication.
SOCIALISATION	Développer les habiletés sociales nécessaires au fonctionnement avec les autres; Développer la compréhension des conventions sociales (ce qui se fait ou ne se fait pas, l'agir sécuritaire);	Programme d'enseignement de gestion émotionnelle de type « MiniMind Master »
AUTONOMIE FONCTIONNELLE	Développer les habiletés essentielles pour répondre à ses besoins de base (habillage, alimentation, propreté, hygiène, etc)	Mise en place de scénario sociaux, séquences visuelles, etc.

5. PROCÉDURE À SUIVRE POUR UNE DEMANDE D'ACCÈS AU SERVICES

Lorsque l'élève est présenté par un milieu scolaire, la direction de l'école d'origine informe les Services éducatifs jeunes ou la direction responsable du service de son intention de présenter un ou des nouveaux dossiers au comité de référence du service, avant la date prévue au calendrier des opérations.

Elle s'assure que les documents nécessaires à l'analyse de la situation sont complétés et remis aux personnes concernées **pour la rencontre de présentation** :

- Le « Document de présentation » rempli par l'enseignant et les intervenants en soutien;
- le plan d'intervention;
- le dernier bulletin scolaire de l'élève;
- le dossier professionnel incluant les diagnostics médicaux.

La direction d'école s'assure également de fournir les documents complémentaires suivants **pour l'admission** :

- la fiche de référence récemment complétée (portrait synthèse);
- la planification des modifications pédagogiques si applicable;
- le formulaire de mise en place des aides technologiques, si applicable;
- le dossier d'aide à l'élève.

Une décision quant à l'admission au service est rendue dans les plus brefs délais.

Si l'élève est admis, c'est à la direction responsable du service de planifier les visites et activités de transition

6. PERSONNEL ET COLLABORATION DES INTERVENANTS

La collaboration des intervenants s'avère une condition essentielle tout en respectant les champs d'expertise et les responsabilités spécifiques de chacun.

On y retrouve donc outre la direction qui s'assure du bon fonctionnement du service :

- un enseignant en adaptation scolaire, responsable de la planification et de l'adaptation de l'enseignement;
- du personnel de soutien à l'encadrement des élèves, aux apprentissages, aux habiletés fonctionnelles et aux manipulations d'équipements spécialisés;

- un psychologue scolaire;
- les membres des services éducatifs complémentaires en soutien, selon les besoins;
- les membres de l'équipe de soutien à la mise en place des aides techniques à la communication;
- les services des professionnels du Centre intégré de santé et services sociaux (CIUSS) selon l'entente de partenariat.

10. LOCALISATION DES SERVICES SPÉCIALISÉS

Les élèves bénéficient d'un service de transport le matin et à la fin de la journée. Ils peuvent fréquenter le service de garde à l'heure du midi.



École De La Pulperie

906, rue Comeau

Chicoutimi (Québec) G7J 3J3

Téléphone : 418 698-5126